

Image not found or type unknown



Divorce, envoi d'argent à l'étranger

Par **superkimy**, le **28/04/2018** à **21:15**

Bonjour,

Je vais divorcer bientôt. Ma femme envoie depuis 7 ans entre 200 et 400 € par mois sur son compte à Madagascar, somme qui est dépensée par sa mère et son frère, est ce que je peux compter ces sommes pour la division de la communauté ?

Merci de votre réponse,
salutations.

Par **morobar**, le **29/04/2018** à **08:51**

Bonjour,

Tout est bon, le juge se fera une idée du tout.